

# la lettre UNIFA aux parlementaires

1



Bien nourrir les plantes  
pour mieux nourrir les hommes

n°1 . 2<sup>ème</sup> semestre 2011



## ÉDITORIAL

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

L'Unifa - Union des industries de la fertilisation - est un acteur stratégique de la filière agricole. Elle a pour mission de promouvoir l'utilité des fertilisants ainsi que le rôle fondamental de leurs producteurs dans le développement d'une agriculture compétitive et durable en Europe.

Avec l'ensemble des élus de l'Unifa, nous avons décidé de vous adresser deux fois par an cette lettre afin de vous communiquer des informations clés sur la filière agricole et de partager avec vous un certain nombre de réflexions et de propositions concrètes et innovantes qui émanent des industriels de la fertilisation et qui sont portées par l'Unifa.

Cette lettre nous permettra j'en suis sûr de développer les échanges et de renforcer les liens que nous entretenons avec vous.

Très sincèrement,

Joël MORLET, président de l'Unifa



## DÉBAT D'ACTUALITÉ

### Attention à ne pas faire disparaître les industries de la fertilisation de France et d'Europe !

La nécessité d'augmenter la production alimentaire est aujourd'hui une priorité. L'Union Européenne utilise à l'extérieur de son territoire plus de 18 millions d'hectares et est **très loin de l'autosuffisance**, qui était, à l'origine de la politique agricole commune en 1962, l'objectif premier de cette politique européenne.

Or, **pour produire, l'agriculture a besoin d'intrants**, et en particulier d'engrais qui fournissent les éléments nutritifs aux cultures. Ces engrais doivent impérativement pouvoir continuer à être produits dans des usines situées au cœur des grands bassins de production agricole et à des coûts compétitifs.

Laisser la **concurrence internationale** se développer (produits à bas coûts de revient et moins respectueux de l'environnement) ou les **réglementations surabondantes et contradictoires** (plus de 5300 textes gouvernent nos industries) continuer d'étouffer les industries de la fertilisation françaises et européennes, c'est prendre le risque que toute la filière agricole et agro-alimentaire perde son indépendance, sa compétitivité et sa capacité d'exporter.

## AGENDA



Mardi 6 décembre 2011

7<sup>èmes</sup> Rencontres parlementaires sur l'Agriculture durable, à la Maison de la Chimie, « LA RELANCE AGRICOLE AU CŒUR DES DÉBATS: COMMENT CONCILIER COMPÉTITIVITÉ, DÉFI ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT ? »

Organisées et présidées par :

Michel RAISON, député de la Haute-Saône, vice-président du Groupe d'études sur l'Agro-alimentaire et la filière agricole, rapporteur de la Loi de modernisation agricole.

Retrouvez toutes les propositions et positions de l'UNIFA sur notre blog : [www.engrais-agriculture.fr](http://www.engrais-agriculture.fr)



## QUESTION D'UN PARLEMENTAIRE AU GOUVERNEMENT

### ÉLÉMENTS DE RÉPONSE DE L'UNIFA

Par une question écrite au gouvernement, le député Jean-Louis CHRIST a récemment abordé la problématique des phosphites et de leur utilisation par les producteurs de fruits et légumes.

L'UNIFA a souhaité apporter quelques précisions sur les phosphites. Ces derniers sont des produits obtenus par procédés chimiques à partir de phosphates. Chimiquement, ils sont proches des engrais phosphatés, mais en France, **ils ne sont pas considérés comme des engrais à ce jour**. Ces produits, pour être mis sur le marché, doivent obtenir du Ministère de l'Agriculture une autorisation après évaluation par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Cette demande d'évaluation doit clairement indiquer les propriétés de ces produits, qui comme cela est indiqué dans la question au gouvernement, **renforcent les défenses naturelles des plantes**, et ne sont donc pas des produits de nutrition des plantes comme les fertilisants.

Aujourd'hui, ces produits ne sont pas interdits en France, puisque 3 entreprises ont obtenu une autorisation de mise sur le marché comme produit phytopharmaceutique pour des phosphites de potassium. Par deux fois, l'ANSES a délivré des avis négatifs à des demandes d'homologation du phosphite de potassium comme engrais. En effet, l'efficacité agronomique des phosphites n'a pas pu être vérifiée. Quant à l'utilisation des phosphites par l'Allemagne, il est vrai que ces produits peuvent avoir un statut différent au niveau national selon les pays européens, l'harmonisation de la mise sur le marché des matières fertilisantes n'étant pas encore totale.

C'est pourquoi, **l'UNIFA soutient la démarche d'une harmonisation complète de la mise sur les marchés des matières fertilisantes en Europe, à partir d'une définition rédigée en concertation avec les entreprises du secteur**. Cette définition est consultable sur le blog [www.engrais-agriculture.fr](http://www.engrais-agriculture.fr), dans la lettre de l'Unifa n°21.



## ACTUALITÉ LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE

Notre industrie, dans le cadre de la préparation budgétaire, semble être dans la ligne de mire en matière de nouvelles taxes. Deux nouvelles mesures fiscales sont annoncées pour une mise en place très rapide :

- tout d'abord, la TVA sur nos produits va passer de 5,5 à 7%, ce qui représente un **surcoût facturé à nos clients de 35 millions d'euros**. Cette augmentation vient s'ajouter à des taxes déjà très lourdes en France, dont le nombre et la complexité ne cessent de s'accroître.
- ensuite, pour pallier à l'insuffisance des quotas attribués dans le cadre du **Plan national d'allocation des quotas 2008-2012**, le gouvernement a décidé de taxer les entreprises participant au système de quotas. Non seulement ces entreprises réalisent des investissements importants pour abaisser leurs niveaux d'émission, ce que ne font pas ou peu les secteurs non inclus dans la politique des quotas, mais elles sont en plus taxées pour permettre à de nouvelles entreprises de s'installer en France ! **Cette taxe est aujourd'hui estimée à plusieurs millions d'euros et va grever la compétitivité de nos entreprises**.

Ces deux mesures s'ajoutent et viennent pénaliser encore nos entreprises, accélérant potentiellement la désindustrialisation de la France, en cette période où nous en avons grand besoin de nos industries.



## PROPOSITION DE L'UNIFA

Depuis près de deux ans, le gouvernement hésite à propos de l'application en France d'une directive européenne autorisant les poids lourds à charger jusqu'à 44 tonnes.

La plupart des pays voisins ont déjà appliqué cette directive. **En France, elle est appliquée pour les camions au déchargement d'un bateau d'importation, mais pas à ceux qui viennent charger des produits fabriqués dans une usine située sur le port**, comme c'est le cas de nombreuses usines d'engrais en France. Puis, une dérogation est venue s'appliquer au secteur agricole en 2010 pour les matières premières d'origine agricole, dont les engrais organiques, officiellement pour favoriser l'agriculture biologique ! Par exemple, un camion peut être chargé à 44 tonnes pour livrer des céréales de Chartres à Rouen, mais le fret de retour, en ayant chargé de l'engrais au Havre ou à Rouen, ne pourra s'effectuer qu'à 40 tonnes ! Les engrais minéraux fabriqués dans les usines de nos adhérents attendent toujours une décision positive, tout en étant pénalisées par des surcoûts de transports de 15%.

**Notre proposition : autoriser le chargement à 44 tonnes pour le transport des produits chimiques et des engrais, avec application immédiate. Ceci permettra de réduire les écarts de concurrence déloyale entre nos entreprises et leurs concurrents extra-européens.**



Bien nourrir les plantes  
pour mieux nourrir les hommes



## À PROPOS DE L'INDUSTRIE DE LA FERTILISATION ET DE L'UNIFA

L'industrie de la fertilisation est un acteur stratégique de la chaîne alimentaire. En 2011, elle a permis une production agricole de plus de 100 millions de tonnes en France. Elle représente un chiffre d'affaires de 2,3 milliards d'euros et presque 14 000 emplois (directs et indirects). L'UNIFA compte 47 adhérents qui produisent des engrais (minéraux et organo-minéraux) et des amendements minéraux basiques en France et en Europe. Ces adhérents représentent 92% de la production française de fertilisants et 71% des livraisons, sur un marché annuel de 12 millions de tonnes de produits.

UNIFA ■ Le Diamant A  
92909 Paris La Défense cedex  
Tél. : 01 46 53 10 30  
Fax : 01 46 53 10 35  
e-mail : [contact@unifa.fr](mailto:contact@unifa.fr)  
Site : [www.unifa.fr](http://www.unifa.fr)